

C'est quoi un certificat médical « valable ».

L'idéal est d'utiliser le modèle de la FFESSM.

- On doit voir apparaître votre nom, prénom et date de naissance.
- Le médecin doit cocher (enfin, si vos aptitudes le permettent) ne pas avoir constaté de contre-indication à la pratique de « l'ensemble des activités subaquatiques ».
S'il ne coche que la plongée, pas d'apnée, ni de nage avec accessoires.
Et la question n'est pas d'y trouver une logique, c'est un document officiel, donc on s'appuie dessus.
- S'il y a passage de niveau, c'est bien de l'indiquer.
- Ensuite, il doit indiquer le nombre de case(s) cochée(s) puis
 - Dater (S'il y a une ambiguïté sur la date, il pourra être non valide).
 - ET signer
 - ET tamponner le document.
- Si ce document n'est pas clairement rempli, ce sera un retour à la case départ, donc vérifiez bien avant de partir. Oui, c'est un poil tatillon, mais c'est très souvent le cas malheureusement...

Après, on plonge serein....